



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Angoulême, le 21 avril 2017

Sécurisation des élections présidentielles face à la menace terroriste : mesures prises en Charente



Le bon déroulement des élections présidentielles dans un climat sécurisé et serein constitue un impératif démocratique et une priorité collective. Cette échéance électorale est organisée dans un contexte de menaces terroristes élevé, comme en témoigne l'attentat perpétré hier soir contre des policiers sur les Champs-Élysées.

Afin de garantir **la sécurité des 535 bureaux de vote de Charente et le parcours des électeurs qui s'y rendront**, un dispositif spécifique a été mis en place à la demande du préfet de la Charente :

- Tout d'abord, les maires et les présidents des bureaux de vote ont été destinataires d'une circulaire leur rappelant les règles permettant d'assurer la sûreté interne des bureaux de vote et les recommandations en matière d'accès, de filtrage et de gestion des files d'attente.

- S'agissant de la sécurité des abords des bureaux de vote, **les services de police et de la gendarmerie nationales assureront de manière dynamique, sous forme de patrouilles**, la surveillance à proximité des bureaux de vote de façon à assurer une présence visible et régulière et à pouvoir intervenir le plus rapidement possible, en cas de sollicitation expresse du président du bureau de vote. Une vigilance particulière sera portée au moment de l'ouverture et de la fermeture des bureaux de vote et également lors des opérations de dépouillement des bulletins.

Enfin, le préfet de la Charente demande aux 261 157 électeurs charentais de suivre scrupuleusement les consignes de sécurité suivantes :

- Évitez les regroupements et ne stationnez pas devant les bureaux de vote ;
- Signalez tout comportement suspect aux abords des bureaux de vote en composant le 17,
- Respectez les consignes de sécurité délivrées par le président du bureau de vote,
- N'ayez sur vous que le nécessaire, évitez les sacs, bagages et vêtements volumineux,
- Les armes ou objets pouvant servir d'armes sont interdits dans les bureaux de vote,
- Tenez-vous informés sur les réseaux sociaux des services de l'Etat (twitter et facebook @Prefet16) et auprès de votre mairie.

Service départemental de la communication interministérielle

Catherine PÉRON – catherine.peron@charente.gouv.fr – 05 45 97 62 37

Laura VALENTI – laura.valenti@charente.gouv.fr

 Préfet de la Charente

 @Prefet16